

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 27 octobre 2021

36-2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SEGUIER Virginie, SCHMITT Nathalie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry.

Procurations : DUHAYER Yvette à SEGUIER Virginie, MAURY Jean-François à BLANQUEFORT Jean.

Absent : REBUFFAT Dominique, RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : SEGUIER Virginie.

Objet : CDG 34 - Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Considérant l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault propose une mission permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. Cette mission peut consister, notamment en :

- Un accompagnement à l'évaluation des risques professionnels en vue de l'élaboration du document unique,
- Un accompagnement dans la mise à jour du document unique et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action,
- Un accompagnement à tout projet administratif ou technique relatif à la prévention des risques professionnels,
- Une assistance sur les domaines de la santé sécurité : mise à disposition d'outils, de documents et procédures adaptés à la collectivité, appui d'une personne qualifiée sur des thématiques particulières :
 - o Risques psychosociaux (RPS),
 - o Ergonomie,
 - o Métrologie d'ambiance physique (bruit, ventilation, vibration...)
 - o ...

JB

République Française
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

Envoyé en préfecture le 03/11/2021

Reçu en préfecture le 03/11/2021

Affiché le 03/11/2021

ID : 034-213402373-20211027-36_2021-DE



- Une information, sensibilisation des élus, des encadrants ou des agents sur les risques professionnels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** que le CDG 34 assurera la mission permettant de soutenir la collectivité/établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

